



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2015

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 10 décembre 2015 au 24 décembre 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2015, s'est réuni le **MERCREDI 9 DECEMBRE 2015 à 19H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- FINANCES -

1.FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°6 et autorise les écritures budgétaires.

2.DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

- RESSOURCES HUMAINES -

3.CONVENTION FINANCIERE CHSCT

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention pour la formation des membres du CHSCT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4.BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS 2016

Le Conseil Municipal adopte les tableaux des emplois saisonniers et des emplois pour répondre à des besoins occasionnels à compter du 1^{er} janvier 2016, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents et à fixer leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents.

5.MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI DE TITULAIRE ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal adopte la proposition d'accès à l'emploi de titulaire pour un agent à temps complet occupant les fonctions de responsable des Affaires Culturelles et décide de créer un poste d'attaché territorial à temps complet au tableau des effectifs.

6.MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

- ADMINISTRATION GENERALE -

7.CENTRE DE CONGRES LES ATLANTES - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - PROLONGATION DE L'ACTUELLE CONVENTION DE DSP POUR UN AN

Le Conseil Municipal constate le caractère infructueux de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre de congrès Les Atlantes par voie d'affermage et la déclare sans suite ; autorise, pour motif d'intérêt général lié à la continuité du service public, la prolongation par avenant du contrat de délégation de service public par affermage du centre de congrès Les Atlantes en confiant la gestion et l'exploitation de cet équipement à la SEML Les Sables Développement, délégataire actuel, pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 juin 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8.SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant la création d'une Communauté d'Agglomération regroupant la Communauté de Communes des Olonnes, la Communauté de Communes de l'Auzance et Vertonne et Saint-Mathurin et la dissolution du Syndicat Mixte des Olonnes.

9.MOTION POUR LA FUSION DES COMMUNES D'OLONNE SUR MER ET LES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal adopte cette motion.

10.CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE RELATIVE A LA FUSION DES SABLES D'OLONNE ET OLONNE SUR MER

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur une mission d'assistance relative à la fusion des Sables d'Olonne et Olonne-sur-Mer, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, désigne Monsieur le Maire, Didier GALLOT, membre titulaire et Monsieur Yvan KERVENKA, membre suppléant, de la Commission Marchés créée pour l'analyse des marchés et accepte que la commune d'Olonne-sur-Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

11.CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA FUSION DES SABLES D'OLONNE ET OLONNE SUR MER

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes des Sables d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer, accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché portant sur une mission d'accompagnement au niveau des Ressources Humaines pour la fusion des Sables d'Olonne et Olonne-sur-Mer, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, désigne Monsieur le Maire, Didier GALLOT, membre titulaire et Monsieur Yvan KERVENKA, membre suppléant, de la Commission Marchés créée pour l'analyse des marchés, accepte que la commune des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir.

12.ASSURANCES DE LA VILLE - AVENANT N° 2 AU LOT 5

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au lot n°5 (tous risques expositions) du marché d'assurances de la Ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

- EDUCATION - JEUNESSE -

13.CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE COLLÈGE PIERRE MAUGER ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE POUR L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Conseil Départemental de Vendée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la restauration de l'école du Centre en partenariat avec le collège Pierre Mauger et le Conseil Départemental de la Vendée.

14.CONVENTION AVEC LA MACIF

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et La MACIF pour des actions de préventions des accidents de la vie courante et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -

15.MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX - CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE ALLEZ ET CIE

Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat entre la Ville des Sables d'Olonne et la société ALLEZ ET CIE et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

16.MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX - CONVENTION DE MECENAT AVEC LE GROUPE DUBREUIL

Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupe DUBREUIL et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

17.SUBVENTION CONCOURS NATIONAL SCOLAIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 200 €.

- ACTIVITES SPORTIVES -

18.SUBVENTION SALLES

Le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité des locations de salles ci-dessous pour les activités du Téléthon :

- le 29 novembre, salle des fêtes de la Chaume pour un après-midi récréatif chanté,
- le 5 décembre, salle Audubon pour un concert pop-rock,
- le 6 décembre, salle Audubon pour un loto.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGES -

19.INSTITUT SPORTS OCEAN - BOURSE AUX ATHLETES DES ASSOCIATIONS NAUTIQUES

Le Conseil Municipal approuve les conventions de bourse aux athlètes et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

20.INSTITUT SPORTS OCEAN : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LES BOIS FLOTTANTS ET LE CAMINO DE L'ESPOIR

Le Conseil Municipal décide d'accorder 350 € à L'association des Bois Flottants pour l'animation de Noël au Local de la Sablière et 400 € à l'association du Camino de l'Espoir pour l'organisation du bain du 1^{er} de l'an.

- DOMAINE PUBLIC -

21.SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU MARCHE DES HALLES CENTRALES

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association des commerçants des halles centrales pour le financement d'une étude sur les perspectives du marché.

- PORT -

22.CONVENTION D'OCCUPATION DE PARCELLE DE TERRAIN SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DES SABLES D'OLONNE CONCEDE A LA VILLE DES SABLES D'OLONNE - TERRE-PLEIN DE PORT OLONA (SHIPSHANDLERS) N° 6

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'occupation à intervenir avec la SCI L'Auzance pour le terre plein n° 6 de Port Olona et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

23.PORT OLONA - SAEMSO - TARIFS 2016 - BAREME DES TAXES D'USAGE

Le Conseil Municipal adopte les tarifs relevant du barème des taxes d'usage TTC pour l'année 2016.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

24.LINEAIRE DE VOIRIE COMMUNALE 2015

Le Conseil Municipal approuve le nouveau linéaire de voirie communale fixé à 102,69 km.

25.FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE ET PEINTURE ROUTIÈRE - APPEL D'OFFRES OUVERT - 2015/2019

Le Conseil Municipal valide l'appel d'offres ouvert et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés.

26.FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE - APPEL D'OFFRES OUVERT - 2016/2019

Le Conseil Municipal valide l'appel d'offres ouvert et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

27.RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNAL - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif communal de l'année 2014.

- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -

28.OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2015.

29.TAXE DE SEJOUR - TARIFS ET CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal fixe le régime d'application de la taxe de séjour pour l'exercice 2016 et vote les tarifs 2016.

30.APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 de l'Office Municipal du Tourisme, et approuve l'échéancier des versements de la participation de la Ville et du reversement sur la taxe de séjour.

- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES

31.AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE - ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

32.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE ALLEE DES GENETS APPARTENANT A LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE SAINT NICOLAS

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la copropriété de la Résidence «Saint Nicolas» la parcelle cadastrée BE n° 559p située Allée des Genêts, moyennant le prix net vendeur de 7 000 € HT plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

33.AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET D'UN MUR DE PIERRE SITUES RUE DES ROSES APPARTENANT AU CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE

Le Conseil Municipal décide d'acquérir gratuitement auprès du CENTRE HOSPITALIER Côte de Lumière la parcelle cadastrée AR n° 187 ainsi que le mur cadastré AR n° 1090p, situés rue des Roses et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente administratif à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

34.AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE SUR LE SITE DU CAMPING DES ROSES A LA SOCIETE IMMOBILIERE PODELIHA POUR DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le Conseil Municipal valide le principe de la cession à la Société Immobilière PODELIHA du terrain avec le mur de pierre représentant le lot n° 65 au prix net vendeur de 180 000 € HT, sous réserve de la désaffectation et du déclassement du site du camping des Roses, approuve la convention et les pièces s'y rapportant, autorise la Société Immobilière PODELIHA à déposer un permis de construire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et ses annexes, ainsi que l'acte de vente notarié à intervenir et toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

35.AFFAIRES FONCIERES - DECLASSEMENT ET VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE RUE DES AJONCS A LA SARL AJF PROMOTIONS

Le Conseil Municipal approuve la procédure de désaffectation et de déclassement de l'ensemble immobilier précité, conformément aux dispositions de l'Article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décide de vendre à la Sarl AJF PROMOTIONS l'immeuble avec terrain situé rue des Ajoncs, cadastré AE n° 2138p, au prix net vendeur de 173 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

36.AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 3 RUE DE LA PIE ET RUE DE L'EQUERRE A MADAME KARINE PUAUD

La délibération est retirée.

37.REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DES SABLES D'OLONNE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - AUTORISATION D'URBANISME - LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES - MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif pour le Réaménagement de la Bibliothèque pour un montant de 525 000 € HT hors option, autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération, au titre du code de l'urbanisme et du code de l'habitation et la construction, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés à intervenir.

38.AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de PPRL.

39.EXTENSION DU COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE « LE GRAND PALACE » - AVENANT N° 1 AU BAIL A CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal approuve les termes du protocole d'accord prévoyant l'extension du cinéma par avenant au bail emphytéotique, autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole et l'ensemble des pièces et documents nécessaires pour la réitération du protocole par acte notarié, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour l'avenant n° 1 au bail emphytéotique de la SARL « Le Grand Palace LCF » et autorise la SARL « Le Grand Palace LCF » à déposer son permis de construire sur le terrain objet du protocole d'accord en vue de l'extension du cinéma.

*
* *